
Formulaire à utiliser uniquement pour les demandes en 2020

**Présentez votre demande dûment remplie à l'institution financière qui administre votre compte immobilisé.
Ne la présentez pas à l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF).**

- Dans le présent formulaire, le terme « Loi » désigne la *Loi sur les régimes de retraite, L.R.O. 1990, c. P.8.*, et « Règlement » désigne le Règlement 909, R.R.O. 1990.
- Veuillez lire le Guide de l'utilisateur pour vous assurer que la demande est remplie entièrement et correctement.
- La présente demande n'est utilisable que pour des fonds détenus dans votre compte immobilisé qui ont été gagnés en Ontario.

Le présent formulaire est à utiliser pour demander le retrait de fonds d'un compte de retraite avec immobilisation des fonds, d'un fonds de revenu viager ou d'un fonds de revenu de retraite immobilisé de l'Ontario (appelés ci-après « compte immobilisé ») en cas de difficultés financières liées à un faible revenu prévu.

Vous ne pouvez demander qu'une seule fois par année civile le retrait de fonds de ce compte immobilisé dans la catégorie de faible revenu prévu.

Vous devez demander le retrait d'au moins 500 \$, et ne pouvez retirer une somme supérieure au montant maximum autorisé par le Règlement.

Si votre demande est approuvée, les fonds vous seront versés en une somme forfaitaire. Les fonds ne peuvent pas vous être versés selon un échéancier différent ni être transférés à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou à un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR). De plus, tout montant que vous retirez de votre compte ne pourra pas être reversé ultérieurement à un compte immobilisé, quel qu'il soit.

Veillez noter que le montant dont le retrait est approuvé sera réduit en fonction du montant d'impôt devant être retenu. D'autres montants pourraient également être déduits. Vous devriez demander à votre institution financière une estimation du montant qui sera déduit avant de décider du total dont vous souhaitez demander le retrait, mais vous ne pouvez pas demander le retrait d'une somme supérieure au montant maximum autorisé par le Règlement.

Tout retrait de fonds de votre compte immobilisé peut également avoir des répercussions sur votre admissibilité à certaines prestations gouvernementales. Pour en savoir davantage, communiquez avec le ministère ou l'organisme gouvernemental qui verse ces prestations.

Les fonds retirés d'un compte immobilisé de l'Ontario perdent la protection contre les créanciers prévue par la Loi et le Règlement. De plus, tout retrait effectué à partir de votre compte immobilisé réduira le montant du revenu de retraite que vous percevez ou percevrez à l'avenir.

Ce formulaire, y compris les renseignements, signatures et documents à l'appui requis, est exigé par le Règlement, l'Annexe 1, l'Annexe 1.1, l'Annexe 2 ou l'Annexe 3 du Règlement, selon le cas.

Remarque : En vertu de la législation sur la protection de la vie privée, votre institution financière a l'obligation de vous informer des fins auxquelles les renseignements personnels sont collectés, utilisés ou divulgués. Votre institution financière et ses représentants doivent respecter toutes les exigences applicables en matière de protection de la vie privée pour ce qui a trait aux renseignements exigés dans la présente demande.

Partie 1 - Renseignements sur le titulaire du compte immobilisé de l'Ontario

1. Fournissez les renseignements suivants à votre sujet :

Nom de famille	Prénom	Deuxième prénom	Date de naissance (aaaa/mm/jj)
----------------	--------	-----------------	--------------------------------

Adresse postale

Numéro de local	Numéro de la rue	Nom de la rue	
Ville	Province ou État	Code postal	Pays
Numéro de téléphone	Numéro de télécopieur	Adresse courriel	

2. Donnez les renseignements suivants concernant le compte immobilisé de l'Ontario dont vous êtes titulaire et auquel s'applique votre demande de retrait de fonds.

Nom de l'institution financière et numéro de contrat ou de compte de votre compte immobilisé de l'Ontario

3. Veuillez consulter le Guide de l'utilisateur pour connaître la définition du terme « conjoint » aux termes de la Loi. Si vous avez un conjoint à la date où vous signez la présente demande, donnez les renseignements suivants sur votre conjoint :

Nom de famille	Prénom	Deuxième prénom	Date de naissance (aaaa/mm/jj)
----------------	--------	-----------------	--------------------------------

Cochez cette case si l'adresse postale du conjoint est la même que votre adresse postale ou indiquez les renseignements suivants :

Numéro de local	Numéro de la rue	Nom de la rue	
Ville	Province ou État	Code postal	Pays

Cochez cette case si le numéro de contact du conjoint est le même que votre numéro de contact ou indiquez les renseignements suivants :

Numéro de contact du conjoint

Partie 2 - Revenu prévu

Votre revenu total prévu de toutes sources, avant impôts, pour les 12 mois qui suivent la date de signature de la présente demande doit être de **39 133,00 \$ ou inférieur (à savoir les 2/3 du MGAP pour 2020)**.

1. Outre la présente demande, avez-vous présenté à n'importe quel moment en 2020 une demande de retrait de fonds de ce compte immobilisé fondée sur un faible revenu prévu?

Oui Non

Si vous avez répondu « **Oui** », vous ne pouvez pas présenter cette année de nouvelle demande fondée sur un faible revenu prévu à partir de ce compte. Vous devez attendre jusqu'en 2021 pour présenter une demande relevant de cette catégorie et utiliser alors le formulaire de demande 2021.

2. Quel est votre revenu total prévu de toutes sources, avant impôts, pour les 12 mois qui suivent la date à laquelle vous signez la présente demande?

 \$

Consultez le Guide de l'utilisateur pour savoir ce que vous devez inclure dans votre revenu prévu. Vous devez répondre à cette question si vous souhaitez retirer de l'argent en vertu de cette partie. **Votre revenu total prévu doit être de 39 133,00 \$ ou inférieur (à savoir les 2/3 du MGAP pour 2020) pour que vous soyez admissible à retirer de l'argent de votre compte immobilisé en vertu de cette partie.** Si vous ne prévoyez pas de recevoir de revenu au cours de la période de 12 mois, indiquez **zéro**.

3. Quel est le montant maximum que vous pouvez retirer?

Le montant maximum que vous pouvez retirer est :

a) 50 % du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) pour 2020, à savoir

 \$

Moins :

b) 75 % de votre revenu total prévu pour les 12 prochains mois (montant à la case 2)

 \$

c) **ce qui donne le montant maximum que vous pouvez retirer :**

 \$

4. Quel montant demandez-vous à retirer?

 \$

Veuillez noter que vous ne pouvez pas demander le retrait d'un montant :

- supérieur au solde de votre compte immobilisé;
- supérieur au montant maximum que vous êtes autorisé à retirer (case 3c);
- inférieur à 500 \$.

Remarque : Si votre demande est approuvée, le montant que vous avez demandé à retirer sera réduit par une retenue d'impôt à la source et la déduction de tout autre montant supplémentaire applicable.

Partie 3 - Attestation du titulaire du compte immobilisé

Veillez consulter le Guide de l'utilisateur avant de remplir l'attestation.

La présente attestation ne sera pas valide pour les besoins de la demande si la date indiquée remonte à plus de 60 jours de la date à laquelle l'institution financière qui administre votre compte immobilisé de l'Ontario reçoit la présente demande dûment remplie.

Attestation

Je suis le titulaire du compte immobilisé précisé à la Partie 1 de cette demande. Par la présente, je demande le retrait, à partir du compte immobilisé, du montant précisé à la Partie 2 de la demande. Je comprends que le montant approuvé sera réduit par une retenue d'impôt à la source payable sur les fonds retirés du compte, ainsi que de tout montant supplémentaire pouvant être déduit par mon institution financière.

J'atteste que, à la date de la signature de cette attestation : (cochez une seule case ci-dessous)

- j'ai un conjoint*, et celui-ci consent au retrait des fonds du compte immobilisé.
(Si vous cochez cette case, votre conjoint doit remplir la Partie 4 de la présente demande.)
- j'ai un conjoint*, mais à la date de la signature de cette attestation, je vis séparé(e) de mon conjoint en raison de la rupture de notre relation maritale.
- j'ai un conjoint*, mais les fonds détenus dans mon compte immobilisé ne proviennent en aucun cas, directement ou indirectement, d'une prestation de retraite se rapportant à mon emploi passé ou présent. (Consultez le Guide de l'utilisateur pour obtenir des explications et des exemples.)
- je n'ai pas de conjoint.*

J'atteste également que :

- (a) tous les renseignements figurant dans la présente demande et dans les documents qui l'accompagnent sont exacts et complets;
- (b) je n'ai pas déjà présenté en 2020 de demande de retrait de fonds de ce compte immobilisé pour cause de faible revenu prévu;
- (c) le montant de mon revenu total prévu pour les 12 mois suivant la date à laquelle j'ai signé la présente demande à la question 2 de la Partie 2 est exact.

Je comprends ce qui suit :

- (a) l'argent retiré du compte immobilisé n'est plus exempt d'exécution, de saisie ou de saisie-arrêt par des personnes comme des créanciers en vertu de l'article 66 de la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario;
- (b) le fait de fournir des renseignements inexacts ou incomplets dans la présente demande est une infraction au titre de la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario, punissable d'une amende maximum de 100 000 \$ pour une première déclaration de culpabilité et d'une amende maximum de 200 000 \$ pour toute déclaration subséquente;
- (c) en outre, le fait de créer ou d'utiliser sciemment un faux document dans l'intention de le présenter comme étant un document authentique est une infraction criminelle au titre du *Code criminel* fédéral, punissable sur déclaration de culpabilité d'un emprisonnement maximum de 10 ans.

*Veillez consulter le Guide de l'utilisateur pour connaître la définition du terme « conjoint » aux termes de la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario.

Le titulaire du compte immobilisé doit signer cette attestation en présence d'un témoin adulte.

Signature du titulaire	Signature du témoin	Date de la signature (aaaa/mm/jj)
------------------------	---------------------	--------------------------------------

Renseignements sur le témoin

Nom de famille	Prénom	Deuxième prénom
----------------	--------	-----------------

Partie 4 - Consentement au retrait du conjoint du titulaire

Il faut remplir cette partie **uniquement** si le titulaire du compte immobilisé atteste, dans la Partie 3 de la présente demande, qu'il a un conjoint qui consent au retrait de l'argent de ce compte. Il est interdit au titulaire du compte immobilisé de remplir cette partie.

Si vous êtes le conjoint du titulaire du compte immobilisé et si on vous demande de consentir à la présente demande de retrait de fonds du compte du titulaire, nous vous recommandons de vous faire conseiller par un avocat à propos de vos droits et des conséquences juridiques de la signature du consentement ci-après. Rien ne vous oblige à signer ce consentement.

Si vous souhaitez consentir au retrait, veuillez lire le Consentement ci-dessous. Si vous estimez qu'il décrit bien votre situation, veuillez alors, **en présence d'un témoin (un adulte autre que le titulaire du compte immobilisé)**, apposer votre signature, inscrire la date et fournir les renseignements demandés, et demandez ensuite au témoin de signer le consentement.

L'attestation ne sera pas valide aux fins de la présente demande si la date indiquée remonte à plus de 60 jours de la date à laquelle l'institution financière la reçoit.

Consentement

Je suis le conjoint du titulaire du compte immobilisé indiqué à la Partie 1 de la présente demande.

Je comprends ce qui suit :

- (a) le titulaire présente une demande de retrait de fonds du compte immobilisé, et il ne peut pas effectuer un tel retrait sans mon consentement;
- (b) tant que ces fonds restent à l'actif du compte immobilisé, je peux avoir droit à une part de ces fonds en cas de rupture de notre union ou de décès du titulaire;
- (c) si des sommes sont retirées du compte immobilisé, je risque de perdre les droits que j'ai à une part des fonds retirés.

Je consens à la demande, présentée par le titulaire, de retirer des fonds du compte immobilisé.

Je donne mon consentement en signant et en datant ce consentement en présence d'un témoin.

Le conjoint du titulaire du compte immobilisé doit signer ce consentement en présence du témoin.

Signature du conjoint du titulaire	Signature du témoin	Date de la signature (aaaa/mm/jj)
------------------------------------	---------------------	--------------------------------------

Renseignements sur le conjoint

Nom de famille	Prénom	Deuxième prénom
----------------	--------	-----------------

Renseignements sur le témoin

Nom de famille	Prénom	Deuxième prénom
----------------	--------	-----------------